



coedis

Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires

Photovoltaïque : la baisse des tarifs envisagée inquiète les entreprises artisanales du bâtiment et la distribution professionnelle au second œuvre du bâtiment

Paris, le 24 février 2025 – Suite à l'annonce d'un projet d'arrêté visant à réduire fortement le soutien de l'État aux installations photovoltaïques de moins de 500 kWc, la CAPEB et COEDIS alertent le Gouvernement sur les conséquences économiques de cette mesure pour l'ensemble de la filière et notamment pour les entreprises artisanales du bâtiment qui installent ces équipements ainsi que la distribution professionnelle au second œuvre du bâtiment.

Le Gouvernement a annoncé un projet d'arrêté visant à réduire le soutien de l'Etat aux petites installations photovoltaïques, prévoyant une diminution de la prime à l'autoconsommation ainsi qu'une baisse importante du tarif d'achat de la vente du surplus. Une telle décision viendrait de nouveau freiner un marché qui se relevait depuis peu du coup d'arrêt brutal dont il a été victime il y a quelques années suite à un moratoire.

La CAPEB et COEDIS rappellent que le développement du marché du photovoltaïque dans le secteur du bâtiment s'inscrit dans la nécessité de développer les énergies renouvelables pour contribuer à la transition écologique et à la réduction des émissions de CO2. En 2024, près de 226 000 installations résidentielles ont été effectuées par plus de 5 000 entreprises qualifiées qui emploient entre 20 000 et 30 000 personnes. Et parmi ces professionnels figurent un grand nombre d'artisans du bâtiment, fournis par la distribution professionnelle au second œuvre du bâtiment.

La CAPEB et COEDIS déplorent ce changement brutal de règles, qui mettrait d'une part les professionnels devant le fait accompli et dissuaderait d'autre part les maîtres d'ouvrage d'investir dans le photovoltaïque. Les conséquences seraient d'autant plus lourdes que ces dispositions annoncées seraient rétroactives au 1er février, plaçant ainsi directement les entreprises en difficulté vis-à-vis des projets en cours et impactant immédiatement leurs carnets de commandes.

Il s'agirait d'un nouveau signal très négatif pour le secteur du bâtiment déjà fragilisé par une conjoncture défavorable et d'autres mesures impactantes, telle la hausse de la TVA sur les chaudières gaz et fioul THPE, décidée rappelons-le, au nom de la transition énergétique et sans délai de prévenance.

La CAPEB a décidé de s'associer à plusieurs acteurs de la filière solaire pour adresser [un courrier commun](#) au Premier ministre afin de l'alerter sur les conséquences très dommageables du projet d'arrêté annoncé, courrier que COEDIS soutient.

« En décidant de se désengager du développement des énergies renouvelables tel le photovoltaïque, le Gouvernement brouille le message. Veut-on encourager la sobriété et l'autoconsommation ou bien favoriser les consommations électriques ? Il me semble que l'autoconsommation est essentielle pour nous. C'est une voie de sobriété et de décarbonation. Il faut continuer à aider les particuliers désireux d'investir dans le photovoltaïque et à autoconsommer. La décision du Gouvernement est incompréhensible ». **Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB**

« La distribution professionnelle au second œuvre du bâtiment traverse, à l'instar de l'ensemble des acteurs de la filière bâtiment, une période de grande difficulté, marquée par une contraction sans précédent de l'activité. Elle est prête à prendre sa part à l'effort collectif de sobriété et de décarbonation des activités humaines, auquel le photovoltaïque contribue. Encore faut-il que les pouvoirs publics arrêtent de faire bouger les lignes en permanence, au risque de décourager les acteurs de terrain et d'aggraver la spirale récessive dans laquelle la filière est malheureusement engagée. »

José Pretot, Président de COEDIS

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés

- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)

À propos de COEDIS

COEDIS est l'organisation représentative de l'ensemble des entreprises de la distribution professionnelle spécialisée dans l'approvisionnement au second œuvre du bâtiment résidentiel, tertiaire, industrie.

Ses 400 entreprises fournissent à plus de 200 000 professionnels du bâtiment les produits, services et équipements nécessaires à leurs activités d'installation, du neuf, de la rénovation, notamment en génie climatique, électricité, sanitaire, plomberie et chauffage.

Avec plus de 40 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires avoisinant les 15 milliards d'euros, ces distributeurs professionnels adhérents de COEDIS assurent une présence forte sur tout le territoire grâce à un maillage dense de plus de 4 000 points de vente.